



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N° 20

Date : 16/12/2022 à 18h

Président(e) : Romain DELPECH

Présent(e)s : Christophe TOURNIER, Frédéric HEBRARD, Frederic ANTONIO, Nicolas DANOS, Jean-Louis CAUMES, Maximilien DEMOUSTIER, Gerald BETTANCOURT, Ghislain PROMÉ, Michel CATHALA, Jean-Pierre CASSAGNES, Abdelatif KERRADJI et Adrien SALOMON

Assistent : : Julien SCHMITT (CTRA), Daniel FEUILLADE (CTRA), Robin HINGRAND (invité), Serge SELLES (invité), Vincent DUBROCA (invité), François CISLO (invité), Hamza AMHAOUCH (invité) et Sarah PELATAN (secrétaire administrative)

Excusés : Nicolas HOUGUET, Vincent RECOCHE, Aurélien BERTHOMIEU et Sébastien ROYUELA, Arnaud DALLAPRIA (Président de la LFO), Karim TOURECHE, Jérôme BOSCARI et Mohamed ACHAARAOUI, Azzedine SOUIFI et Eric WATTELIER, Bernard BATS

Avant toute chose, le Président demande à tout le monde d'observer une minute de silence en la mémoire de Johan HAMEL qui nous a quitté récemment.

Début de la réunion à 18h05, Romain DELPECH remercie les membres de CRA de leur présence.

Un premier tour de table est effectué pour présenter les personnes qui assistent à la réunion.

Il est prévu un tour des pôles de la CRA, avec un bilan sur la première partie de la saison et des objectifs fixés pour la deuxième.

Pôle Observations

Dans l'ensemble, la CRA est satisfaite de l'avancement des observations.

35% des observations ont été réalisés à date de cette réunion.

Léger retard sur les observations des Elites, dû à des blessures survenues depuis le début de la saison et à ceux qui sont souvent désignés par la Fédération.

Difficulté sur le fait que les observateurs sont à l'opposé de certains arbitres à observer.

Le pôle nous informe qu'une réunion aura lieu le mardi 17 janvier 2023 (18h-19h30) afin de faire un point sur la première partie de la saison.

Pôle Féminin

- 4 arbitres de Ligue

- 1 candidate fédérale pour 2023

Un stage 100% féminin aura lieu le 28-29 janvier 2023 et se tiendra au Centre Régional du Football à Castelmaurou. A ce jour, nous enregistrons 30 retours positifs sur 77 convoquées.

Les grandes lignes sur stage seront :

- Promotion et fidélisation de l'arbitrage féminin
- Perfectionnement théorie & analyse vidéo
- Placement / Déplacement sur terrain

Julien SCHMITT insiste sur le fait que nous avons des arbitres motivées et sérieuses et que nous devons les suivre de près cette année, notamment Lucie PIQUEMAL.

Pôle Talents

Les retours des observations sont très positifs.

- Yassir TOUIL, observé par Philippe MALIGE
- Maël RICHARD, observé par Arnaud BAERT
- Florian LAFFITTE, observé par Azzedine SOUIFI
- Bertrand DEMANNE, observé par Frédéric ANTONIO
- Zakaria ZOUGGAR BERTRAND, observé par Olivier JULIAN

Conformément à l'article 33 – PROMOTION DES ARBITRES ACCELEREE EN COURS DE SAISON du Règlement Intérieur de la CRA

Au 01 janvier 2023, la CRA nomine :

Yassir TOUIL en qualité d'arbitre ELITE REGIONAL PROMO

Bertrand DEMANNE en qualité d'arbitre ELITE REGIONAL NON PROMO

Mael RICHARD en qualité d'arbitre REGIONAL 1 (PROMO)

Florian LAFFITTE en qualité d'arbitre REGIONAL 1 (PROMO)

Zakaria ZOUGGAR BERTRAND en qualité d'arbitre REGIONAL 2 (NON PROMO)

Tous les membres présents valident ces 5 montées.

Julien SCHMITT soulève l'importance de cette décision.

Ces arbitres ne seront pas classés mais ils seront observés si possible au moins une fois dans leurs nouvelles catégories, l'idéal étant deux observations avant la fin de la saison.

Les profils de Thomas SOULIER (JAL) et Damien ALONSO (R1) ont été signalés à la CRA sur de récentes observations.

Pôle Football Diversifié

- 55 arbitres en début de saison, effectif à ce jour 46 arbitres (dont 5 non désignables)
- 3 Fédéraux FFU2
- 1 FFU1 au 1er Janvier 2023
- 1 Fédéral BS
- 1 Candidat FFU2

Au niveau des désignations, nous enregistrons 100 % de couverture des rencontres avec une égalité des arbitres au niveau des matchs. Romain DELPECH rappelle que les désignations en football à 11 reste prioritaire sur le FUTSAL.

Concernant les observations, 81% ont été réalisés à ce jour. Maximilien DEMOUSTIER estime que nous arriverons à 100% en Janvier.

Stage promotionnel FUTSAL :

10 & 11 Décembre 2022

12 participants

6 Candidats à la candidature (dont un absent pour cas de force majeure) :

Probatoire réalisée (Correction en cours)

Présence le samedi soir des deux arbitres de la rencontre de D1 Futsal et de l'observateur DTA

Intervention de Jonathan Presse, arbitre FFU1 le dimanche matin

Excellent retour des participants

Maximilien DEMOUSTIER insiste sur le bon déroulement du stage supérieur de Futsal et remercie Daniel FEUILLADE pour l'organisation et l'accueil.

Conformément à l'article 33 – PROMOTION DES ARBITRES ACCELEREE EN COURS DE SAISON du Règlement Intérieur de la CRA

Au 16 décembre 2022, la CRA nomine :

Damien DONSON en qualité d'arbitre FUTSAL REGIONAL 2

Marie GILLOUX en qualité d'arbitre FUTSAL REGIONAL 2

Abdelhaq AZIZI en qualité d'arbitre FUTSAL REGIONAL 2

Conformément aux dispositions de l'article 33 du RI, l'arbitre régional est alors ajouté à un groupe de la catégorie et peut prétendre ainsi à une promotion en fin de saison si son classement le lui permet. En cas de classement signifiant une rétrogradation, il est conservé dans l'effectif de la catégorie en surnombre ou non.

Un stage de rentrée BEACH SOCCER sera organisé en mai 2023, la date exacte reste à définir. Il propose d'y intégrer les arbitres de District.

Pas de dispositif « oreillettes » en Futsal.

Pôle Assistants

Le Président félicite Nicolas DANOS pour son parcours lors de la Coupe du Monde 2022.

Une réunion technique est prévue pour janvier.

Nous comptons à ce jour un effectif total de 49 arbitres.

Nous enregistrons un total de 74% d'observations réalisées à ce jour.

Objectifs CAP FFF AFF3 :

- Augmenter l'effectif afin de gagner en qualité.
- Plusieurs profils arbitres centraux sont détectés, une passerelle assistant leur sera prochainement présenté.

Pour la saison prochaine le pôle est en réflexion sur l'organisation des poules (Cap FFF, Elites, Promo, AAR2, ...)

Pôle Juridique

La CRA soulève le problème des arbitres qui ont la double licence joueur-arbitre et qui sont suspendus.

Si un arbitre est suspendu en tant que joueur, il est automatiquement suspendu en tant qu'arbitre. Malheureusement, après renseignements pris auprès du service informatique et du service discipline de la Ligue, il n'existe à ce jour aucun moyen informatique qui puisse nous indiquer si un arbitre est suspendu ou non lors des désignations.

L'arbitre qui écope d'une sanction disciplinaire doit obligatoirement et directement en informer la CRA.

Jean-Pierre CASSAGNES demande à tous les pôles de lui envoyer les éventuelles modifications qu'ils souhaiteraient faire dans le Règlement Intérieur pour la saison prochaine. La date butoir pour ces envois est fixée **au 28 février 2023**, l'idée étant que toutes ces modifications soient analysées et traitées pour la plénière qui aura lieu au mois de mars.

Le prochain Comité Directeur de Ligue permettra de soumettre au vote 4 points de modifications du RI de la CRA.

Le suivi hebdomadaire permet de traiter tous les manquements de la semaine écoulée.

Pour rappel : les arbitres ont 7j pour fournir un justificatif à toute situation (indisponibilité, blessure, maladie, absence....)

Le Président souhaite une communication hebdomadaire entre le représentant de la CRA à la CR de Discipline, Adrien SALOMON et la CRA concernant d'éventuels manquements et/ou problèmes liés à l'arbitrage (Absence rapport, absence en commission, etc...).

Pôle Relation CRA-Clubs

Romain DELPECH remercie Karim TOURECHE pour son investissement et son travail effectué avec les membres de son pôle et pour les collaborations avec les CDA et les clubs. Il souhaite saluer le travail fait par Karim et son équipe (en particulier Maxime BERGUIT).

Pas d'achat du logiciel KAHOOT à ce jour (à voir pour le futur) : point fait avec CTRA

Pôle JAL

Suite à l'examen de candidature FFF du mois d'Octobre, les groupes JAL ont été modifiés (Voir Annexe).

Les arbitres du groupe 1, dans le cadre du dispositif CAP FFF, sont invités à participer au stage de préparation : Les 22 et 23 Décembre 2023 à Castelmaurou ou du 27 au 29 Décembre 2023 à Montpellier.

Les arbitres du groupe 2 seront convoqués lors d'une réunion en visio courant janvier. L'objectif étant de les préparer dès maintenant aux examens de sélections de la saison 23/24.

Les arbitres du groupe 3 seront convoqués lors d'une réunion en visio courant janvier. L'objectif étant de détecter les profils ayant la possibilité de passer en catégorie R3 sénior. Selon le statut de l'arbitrage, les arbitres ne répondant plus aux critères d'âge et n'ayant pas le niveau pour une promotion R3 seront remis à disposition de leur district.

Pour ce même groupe, une organisation est prévue pour désigner ces arbitres en assistant sur des

matches de R2 pour les préparer au mieux.

Pole Désignations

Jean-Louis CAUMES prend la parole et félicite Gérald BETTANCOURT pour son investissement et le travail qu'il fournit pour les désignations, en complément de son travail à plein temps.

Romain DELPECH souligne le gros travail que demande les désignations.

Le premier objectif est d'avoir une équité dans les désignations.

Nous constatons qu'il y a moins de délégations aux District par rapport à la saison dernière.

- 92% des matches de N3 sont couverts par des arbitres Elite Régional
- 85% des matches de R1 sont couverts par des arbitres R1
- 84% des matches de R2 sont couverts par des arbitres R2
- 89% des matches de R3 sont couverts par des arbitres R3

Julien SCHMITT intervient en disant qu'il aimerait que les arbitres R3 qui sont en manque de matchs fassent des matchs en U18R1 occasionnellement plutôt qu'en R1 Féminines.

Notamment que certains matchs en U18R1 sont très difficiles à gérer.

Il ajoute également qu'il faut être vigilant aux classements des équipes lors des désignations.

Concernant les échanges en Méditerranée/Corse, nous essayons de prioriser les non JAF.

Le deuxième objectif est d'avoir une maîtrise des distances kilométriques et des frais des officiels en N2/N3.

Concernant les désignations en N3, nous sommes sur une moyenne de 633 km aller/retour pour le trio. Concernant les désignations en N2 à la touche, nous sommes sur une moyenne de 276 km aller/retour pour les assistants.

Le troisième objectif est de respecter le délai de publication de 3 semaines avant la journée.

- Edition des Journées à 2 mois
- Identification des « matchs à risque » à 5 semaines
- Positionnement des Binômes « Arbitres-observateurs »
- Désignation « automatique » à 4 semaines (1 Arbitre = 1 Match)
- Désignation « manuelle » des arbitres « non désignés »

Les difficultés rencontrées :

- Nombreuses indisponibilités imprévues (Sanctions, Blessures, maladies, etc...)
- Désignation FFF (JAF, N3 Medi/Corse, etc...)
- Nombre de match dont la date/heure changent dans la semaine en augmentation
- Nb de modification moyenne en 1 semaine = 40

Projet « Performance 2024 » :

Le collège des présidents de Ligue et de District ayant eu lieu le we dernier à la FFF a redéfini la donne sur le plan financier. Rien n'est remis en question pour le projet VRP mais Jérôme Boscarri doit nous préciser prochainement la feuille de route.

Fin du bilan des pôles.

Situations particulières :

Toutes les décisions ci-dessous sont susceptibles d'appels devant la Commission Régional d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

Jeunes Arbitres de Lique

- **AJNAN Otman – JAL**
Aucune nouvelle ni aucune démarche réalisée depuis le début de la saison (ni licence ni DMA)
La CRA décide de le retirer des effectifs à partir de ce jour.
- **CHAUVELOT Ambre – JAL**
Cette arbitre a échoué lors du passage de ses tests physiques, après l'avoir reconvoqué pour les repasser, nous n'avons pas eu de nouvelles de sa part depuis début novembre.
La CRA décide de la retirer des effectifs à partir de ce jour.
- **FABRE Valentin – CANDIDAT JAL**
Blessure longue durée (a envoyé un mail le 30/07/2022 pour nous informer qu'il ne serait apte à reprendre qu'à partir de janvier 2023)
Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de le convoquer à la session de tests physiques du 28 janvier 2023.
- **GENNARINO Tom – JAL**
Cet arbitre est en blessure longue durée, de plus, il nous a informé qu'il n'était plus en mesure d'officier pour cause de raisons professionnelles. Il n'a pas passé ses tests physiques.
Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de le remettre à disposition du District à compter de la publication du présent PV.
LAMBERT Matthias – JAL
Cet arbitre a demandé une année sabbatique le 26 octobre 2022 et n'a pas participé aux tests physiques, les années sabbatiques demandées après le 31 aout de la saison en cours ne sont plus acceptés.
Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, La CRA décide de le remettre à disposition du District dès la publication du présent PV.
- **LE FLOCH Erwan – JAL**
Cet arbitre s'est fait retirer son permis pour un délai de 6 mois (de septembre 2022 à mars 2023), il a envoyé un mail pour nous informer qu'il ne pourrait pas se déplacer sur ses désignations, ni se rendre aux rattrapages des tests physiques.
La CRA décide de le remettre à disposition du District dès la publication du présent PV.
- **ROUX Luka – JAL**
Son DMA n'est toujours pas à jour et il n'était pas disponible à l'heure prévue du passage des tests physiques.
La CRA décide de le remettre à disposition du District dès la publication du présent PV

Arbitres Assistants

- **BORMANN Dennis – AA R1 Promo**
Cet arbitre n'était pas disponible pour le passage de ses tests physiques pour raisons professionnelles et n'avait pas son échographie cardiaque à jour.
Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de le rétrograder en AAR2 NP, sous réserve de la validation de ses tests physiques du 28 Janvier 2023.
- **EL MAADIOUI Mohamed – AA R1 Non Promo**
Cet arbitre a échangé avec Romain DELPECH sur sa situation le 4/11/202, devait fournir des justificatifs médicaux, toujours pas parvenus à ce jour.

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, La CRA décide de le rétrograder en AAR2 NP, sous réserve de la validation de ses tests physiques du 28 Janvier 2023.

- **KADDOURI Khalid – AA R2 Non Promo**

Blessure longue durée / a envoyé un justificatif début septembre en disant qu'il serait indispo au moins jusqu'au 01 déc.

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de le convoquer au dernier rattrapage prévu le 28 janvier 2023.

- **MAAMRI Elias – AAR2 Non Promo**

Cet arbitre a demandé une année sabbatique le 09 novembre 2022 et n'a pas participé aux tests physiques, les années sabbatiques demandées après le 31 aout de la saison en cours ne sont plus acceptés.

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, La CRA décide de le remettre à disposition du District dès la publication du présent PV.

- **RODRIGUES MENDES Anna – AA R1 Promo**

Cette arbitre a eu plusieurs possibilités pour venir passer ses tests physiques, elle ne s'est présentée à aucune des sessions proposées.

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, La CRA décide de la rétrograder en AAR2 NP, sous réserve de la validation de ses tests physiques du 28 Janvier 2023.

- **SASSIER Marie – AA R1 Promo**

Cette arbitre a échoué lors du passage de ses tests physiques.

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de la convoquer au dernier rattrapage prévu le 28 janvier 2023.

Arbitres Séniors

- **BOUTALEB Himed – R1**

Cet arbitre est en blessure longue durée, un justificatif médical a bien été fourni.

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de le convoquer à la session du 28 janvier 2023.

- **COTTERET Jean-Michel – R2**

Cet arbitre est en conflit avec son club, nous lui avons précisé qu'il fallait malgré tout qu'il passe ses tests physiques.

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de le convoquer à la session du 28 janvier 2023.

- **DELMAS ZOUAOUI Christophe – R3**

Cet arbitre n'était disponible pour aucune des sessions de rattrapage pour des raisons professionnelles.

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de le remettre à disposition du District.

- **GUETTOUCHE Seghir – R3**

Cet arbitre a saisi lui-même, via son espace officiel, son indisponibilité « arrêt ou année sabbatique » jusqu'à la fin de la saison. De plus, il n'a pas passé ses tests physiques et a répondu à aucune convocation.

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de le remettre à disposition du District.

- **MAACHI Mourad – R2**

Cet arbitre est en blessure longue durée, il a envoyé son justificatif médical en septembre et n'a pas pu faire les tests physiques pour raison médicale.

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA La CRA décide de le convoquer à la session du 28 janvier 2023.

- **NOIRET Jeremy – R1**

Cet arbitre est en blessure longue durée.

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de le convoquer pour la session de rattrapage prévue le 28 janvier 2023.

- **VALENTE Jolan – ELITE**

Cet arbitre est en blessure longue durée, il a fourni son justificatif médical qui va jusqu'à fin décembre.

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de le convoquer pour la session de rattrapage prévue le 28 janvier 2023.

Les arbitres convoqués pour la dernière session de rattrapage du 28 Janvier 2023 à Castelmaurou recevront les convocations début janvier.

Arbitres Futsal

- **GHAOUTI Anthony**

La CRA décide de geler sa saison au regard des justificatifs fournis.

- **VALCKE Karine**

La CRA décide de geler sa saison au regard des justificatifs fournis.

- **TAOUIL Hassan**

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de le rétrograder en R2 FUTSAL.

- **ZOUAKI Mohamed**

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de le rétrograder en R2 FUTSAL.

- **BEN YACHOU Abderrahime**

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de le rayer des effectifs des arbitres régionaux Futsal.

- **CHASSAT Mathis**

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de le rayer des effectifs des arbitres régionaux Futsal.

- **SALEM Mounir**

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de le rayer des effectifs des arbitres régionaux Futsal.

- **CARDILLO Hugo**

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de le rayer des effectifs des arbitres régionaux Futsal.

- **LAVERGNE Anthony**

Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la CRA, la CRA décide de le rayer des effectifs des arbitres régionaux Futsal.

Demandes particulières / Actualités

PEREIRA DA SILVA Jean Michel (R3) a fait une demande officielle écrite à la CRA en nous exprimant son souhait de passer arbitre assistant. La CRA accepte sa demande, à partir de ce jour il est Arbitre Assistant R2 NON PROMO.

Mickael ESPANA a fait une demande officielle à la CRA afin d'être observé rapidement car étant militaire, il sera en mission lors de la deuxième partie de la saison. Le pôle observation essaiera de faire le nécessaire afin qu'il ait bien finalisé ses observations avant son départ.

Djamel GHAFOR et **Maxence SIMONNET** arrivent en Occitanie. Ils intègrent l'effectif en tant qu'Arbitres Assistants Régional 1 PROMO.

Des échanges pour **les arbitres Régional 1** se feront prochainement entre les Ligues OCCITANIE, NOUVELLE AQUITAINE, MÉDITERRANÉE et AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DE FOOTBALL.

Les distances kilométriques seront les suivantes :

200km (aller) CENTRAL
100km (aller) ARBITRE ASSISTANT
Les deux arbitres devront faire le trajet ensemble.

La CRA se fixe l'objectif de proposer des duos chaque mois.

La CRA se félicite d'avoir mis en place une communication efficace et dynamique entre l'envoi des PV hebdomadaires, les échanges fluides avec les 12 CDA, la newsletter, l'élection des capitaines arbitres etc.

La CRA a mandaté Azzedine SOUIFI pour réfléchir à une réorganisation des indemnités de match pour une meilleure cohérence entre les compétitions et la fonction occupée.

Aucune question importante en fin de séance.

Message du Président :

Le Président et sa CRA profitent de ce PV pour vous adresser tous leurs vœux. 2022 s'achève avec un bilan plein d'espoirs pour l'arbitrage Occitan. Nous avons une pensée émue pour ceux qui nous ont quittés cette année et pour toutes celles et tous ceux d'entre vous qui sont confrontés, directement ou non, à une période difficile.

La grande famille de l'arbitrage, que nous souhaitons unie, reste et restera auprès de ceux qui en exprimeront le besoin. Plus que jamais, tissons les liens fraternels nécessaires à l'accomplissement de nos missions dans les meilleures conditions.

Pour 2023, nous vous souhaitons tous nos vœux de réussite, de santé et de bonheur que ce soit sur le plan personnel ou sportif.

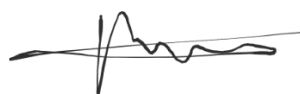
Nous avons hâte de vous retrouver en janvier pour continuer d'écrire, ensemble, l'avenir de l'arbitrage Occitan.

Christophe TOURNIER



Secrétaire de séance

Romain DELPECH



Président